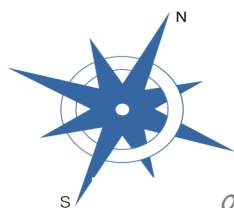


LE FIL CONTINU



ADEC-NS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Organisme disposant du Statut consultatif spécial au Conseil Economique et Social de l'ONU

Newsletter N°44 25 novembre 2014

- Service économique du Consulat Général de France à Jérusalem
-Entretien avec Julien BUISSART...2
- Actualités économiques.....5
 - Coopération internationale.....5
 - Nouvelles technologies.....5
 - Environnement6
- Actualités de l'ADEC-NS.....6

Edito

« Alors que les États étaient avant les maîtres du marché, ce sont maintenant les marchés qui, sur ces questions cruciales, sont les maîtres », écrit Susan Strange en 1996 dans un ouvrage qui sonne le glas du pouvoir décisionnel des Etats dans la sphère internationale. A l'aube du XXI^e siècle, l'économiste britannique considère que les acteurs traditionnels des relations internationales, diplomates et politiciens sont moins décisifs que les banquiers et les hommes d'affaires.

Désormais, les firmes multinationales composent de concert avec les gouvernements, tandis que les Etats entretiennent une dépendance croissante aux ressources contrôlées par les entreprises. Désormais, les Etats ne négocient plus seulement entre eux mais doivent également négocier avec des chefs d'entreprises qui manient l'art de la diplomatie, cherchent à nouer des alliances – commerciales- et mènent une véritable guerre économique pour conquérir les parts du marché mondial. Désormais, nous sommes dans l'ère de la « diplomatie économique », qui se joue dans le triangle relationnel des échanges Etats-Etats, Etats-entreprises et entreprises-entreprises.

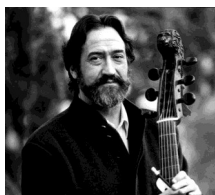
Au sein du triangle relationnel, il n'existe ni maître ni esclave mais des acteurs égaux qui, ensemble, régulent l'économie politique globale. Toutefois, si nul ne conteste l'importance prise par l'économie dans la sphère décisionnelle internationale, l'Etat conserve un rôle primordial dans l'agencement et l'arbitrage de l'espace mondial. Ainsi, les Etats restent des acteurs clés et les firmes multinationales demeurent liées à leurs territoires d'origine à travers le choix des dirigeants, la politique de recherche et de développement, les financements etc...

Etre au service des entreprises tout en contrôlant leur activité et promouvoir les intérêts commerciaux de son territoire, c'est tout l'enjeu de la diplomatie économique menée par les Etats. En France, c'est la mission du secrétaire d'Etat en charge du Commerce extérieur, rattaché au ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Cet organe pilote également l'action des services économiques de la France au sein de ses représentations à l'étranger.

L'article qui suit présente les activités du service économique du Consulat Général de France à Jérusalem, à travers l'interview accordé à l'ADEC-NS par Julien BUISSART, à la tête de ce service.

L'équipe d'ADEC-NS

Citation



"Jérusalem est un bien commun, qui appartient à différentes manières de voir le monde. "

Jordi Savall , musicien catalan

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Service économique du Consulat Général de France à Jérusalem



Entretien avec M. Julien BUISSART
Chef du service économique du
Consulat Général de France à Jérusalem



Monsieur BUISSART, vous êtes actuellement en poste à la tête du service économique du Consulat Général de France à Jérusalem. Quel était votre parcours professionnel avant d'entrer en fonction à Jérusalem ?

J'ai commencé en 2003, à la DREE, la Direction des Relations Economiques Extérieures, en charge du sous-continent indien. Cette direction a depuis lors fusionné avec deux autres directions pour former la Direction Générale du Trésor. Ensuite, j'ai passé trois ans en tant qu'adjoint au chef du service économique régional de Sydney, en charge de l'Océanie. Puis, j'ai travaillé au ministère de l'Industrie (l'actuelle direction générale des entreprises), pour m'occuper des biens de consommation et de l'imprimerie. Enfin, j'ai été en charge du tourisme au cabinet de Frédéric Lefebvre avant de prendre ma fonction en tant que chef du service économique du Consulat Général de Jérusalem en août 2012.

Quel est le rôle des services économiques auprès des représentations diplomatiques à l'étranger ? Quelle est la nature du lien de rattachement entre votre service, la Direction Générale du Trésor et le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ?

Le secrétaire d'Etat en charge du Commerce extérieur [Mathias FEKL] est désormais rattaché au ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Ensuite, nous avons des compétences qui sont plus économiques et financières et qui dépendent donc spécifiquement du ministre de l'Economie ou du ministre des Finances. Notre service est donc en lien à la fois avec la Direction Générale du Trésor et avec le Quai d'Orsay selon les problématiques et reste sous l'autorité du chef du poste diplomatique localement, ici le Consul Général. **L'objectif principal du service économique est de promouvoir les intérêts commerciaux français dans les pays d'accueil.** Cela se fait par différents moyens, ça peut être commercial, comme faciliter l'accès aux marchés, appuyer l'obtention de contrats ou encore soutenir financièrement les projets. C'est également apporter des informations sur le pays, sur la situation économique et financière mais aussi sur l'environnement des affaires. Nous promovons également l'attractivité de la France auprès d'investisseurs étrangers.

Enfin, nous préparons les entretiens et visites à caractère économique et animons la communauté d'affaires et les acteurs institutionnels français qui sont présents localement en appui à la relation économique et commerciale bilatérale. La particularité de notre action sur les Territoires palestiniens, c'est l'objectif politique d'aider à terme à la création d'un Etat palestinien viable. Notre service comporte ainsi un fort volet de coopération pour le développement du secteur privé palestinien par l'intermédiaire de nos outils de promotion des entreprises françaises ainsi que pour la constitution d'administrations en charge des finances publiques robustes et efficaces par des outils de coopération administrative.

Pouvez-vous identifier les niches où l'industrie française est présente ainsi que les domaines porteurs qui offrent des opportunités pour les entreprises françaises souhaitant s'implanter sur le marché palestinien ?

Etant donné la taille du marché et les contraintes présentes, la relation d'affaires reste généralement à l'initiative des entreprises palestiniennes. Les entreprises françaises vont rarement se rendre par elles-mêmes sur ce marché. Il existe déjà un instrument qui encourage fortement le choix d'équipements d'origine française. Pour l'extension, la modernisation ou la création de son entreprise, un entrepreneur palestinien peut en effet bénéficier d'un soutien de l'Etat français conséquent si elle choisit des équipements français. Ensuite, il faut aussi prendre en compte la qualité des entrepreneurs palestiniens, qui importent et qui sont les agents locaux des entreprises françaises. L'exemple significatif dans l'automobile, c'est Peugeot Citroën qui a une part de marché de presque 20 % dans les Territoires palestiniens. Les entreprises palestiniennes démarchent les entreprises françaises, soit pour acquérir des machines-outils pour la production notamment agro-alimentaire, l'équipement d'hôtels, puisqu'on a un savoir-faire reconnu, ou des biens de consommation, du lait en poudre, de la viande, de l'électroménager ou des automobiles.

Votre service œuvre à la promotion des entreprises françaises à l'étranger. A cette fin, vous disposez de différents outils tels que le « French Grant » [1992] ou encore des espaces privilégiés comme la zone industrielle de Bethléem. Pouvez-vous nous parler de ces outils, comment ont-ils émergé, quelles sont leur marge d'application et à qui s'adressent-ils ?

En effet, je l'ai déjà évoqué. En français, le « French Grant » c'est le « **le Protocole de dons au secteur privé palestinien** ». Cet outil est spécifique aux Territoires palestiniens et n'existe nulle part ailleurs. C'est un outil qui existe depuis plus d'une vingtaine d'années, qui avait été mis en sommeil mais qui a été réactivé en 2010. Cela représente une ligne de dons de 10 millions d'euros, à l'initiative des entreprises palestiniennes, associé à l'obtention d'un prêt bancaire pour le reste du projet puisqu'on subventionne jusqu'à 35% du prêt bancaire et jusqu'à 500 000 euros [50% du prêt bancaire et 1 M€ dans la zone industrielle de Bethléem]. Aussi, nous ne remboursons que la valeur ajoutée réalisée en France. Nous demandons une décomposition du prix pour exclure de la subvention ce qui est fabriqué ailleurs, par exemple en Allemagne ou en Chine, donc cela concerne un équipement vendu par un fournisseur français ou étranger mais il doit être au moins en partie fabriqué en France.

Service économique du Consulat Général de France à Jérusalem

A l'origine, **la zone industrielle de Bethléem** est un projet présidentiel, qui est né lors de la visite de Nicolas Sarkozy en 2008. L'idée était de créer une zone industrielle avec des infrastructures modernes pour les entreprises palestiniennes. C'est l'AFD [Agence Française du Développement] qui finance et pilote ce projet, avec un budget de 10 millions d'euros. Elle finance essentiellement l'aménagement des infrastructures de la zone industrielle, le terrassement, les bâtiments administratifs, la route d'accès, l'approvisionnement en électricité et le retraitement des eaux usées. Nos partenaires sont l'Autorité Palestinienne, mais également le développeur dont les capitaux sont franco-palestiniens. Le développeur est chargé de conduire les travaux, de prospecter les entreprises palestiniennes et étrangères qui veulent s'implanter dans cette zone industrielle ainsi que de gérer la zone industrielle. Le projet avance tout en rencontrant quelques difficultés.

Pour l'instant, le principal souci c'est la construction de la route d'accès principale, qui traverse des terrains privés et dont il faut identifier les propriétaires et les indemniser. Nous pensons que les travaux devraient débuter dans les prochaines semaines. Toutefois, le projet avance et à terme, les zones industrielles sont des projets qui seront intéressants pour une entreprise qu'elle soit palestinienne ou étrangère en raison des infrastructures et des services qu'elles proposent. Elles pourront bénéficier d'infrastructures modernes et comparables à celles d'un pays développé

[Pourquoi avoir choisi Bethléem et pas une ville plus conséquente en Cisjordanie, comme Ramallah par exemple ?](#)

Bethléem est un choix politique. C'est une ville qui a un attachement fort avec la France et de nombreuses collectivités locales françaises ont des coopérations actives avec elle ou des localités environnantes. Il est plus pertinent toutefois de parler d'agglomération et de gouvernorat [l'équivalent d'un département] de Bethléem, parce que les différentes villes et camps de réfugiés autour de Bethléem forment une continuité. C'est un gouvernorat qui rencontre de nombreuses difficultés, car il est proche de Jérusalem et est donc entouré par de nombreuses colonies israéliennes. Il est donc assez fortement impacté par la situation politique et connaît un taux de chômage plus élevé que la moyenne. Ceci dit, il dispose également de forts atouts économiques, comme une main d'œuvre très polyglotte, notamment francophone, il se situe à la porte de Jérusalem et son poids économique est relativement important. Des zones industrielles, promues par les bailleurs internationaux, comme celle de Bethléem existent également ailleurs. Un projet soutenu par les japonais est en cours de développement à Jéricho et il y a également un projet qui se prépare à Jénine. D'autres projets comparables seront sans doute nécessaires à Hébron, qui est le cœur industriel et artisanal de la Cisjordanie, ainsi qu'à Naplouse qui est également une des grandes villes de Cisjordanie.

[Suite aux accords d'Oslo \[1993\], les Territoires palestiniens sont divisés en trois zones. En zone A, l'Autorité palestinienne dispose des plines compétences administratives et sécuritaires, en zone B, seules les questions sécuritaires relèvent d'Israël, et en zone C la compétence totale revient aux autorités israéliennes. La zone C couvrant plus de 60 % de la Cisjordanie, la France peut être amenée à y conduire ou à y soutenir des projets de développement économique. Quelles sont les difficultés et les facteurs à prendre en compte dans la gestion de tels projets ?](#)

En zone C, le contrôle administratif est israélien, il faut donc des permis des autorités israéliennes, qui sont dans les faits excessivement compliqués à obtenir, même pour la communauté internationale. Sur ces zones C, des projets ne nécessitant pas de constructions ou d'infrastructures lourdes, comme certains projets agricoles, peuvent néanmoins être mis en œuvre. Des projets en zone C existent ainsi, notamment des grandes cultures de palmiers-dattiers, mais dans les faits cette zone-là est généralement hors d'accès des Palestiniens, malgré ses fortes potentialités économiques. Ceci dit, je tiens aussi à signaler que nous avons obtenu l'autorisation de construire la route d'accès pour la zone industrielle de Bethléem sur la portion qui traverse la zone C. Par contre en zone C, il y a aussi des colonies israéliennes, qui sont jugées par la communauté internationale, y compris l'Union Européenne et les Etats-Unis, pas uniquement la France, comme illégales. Là en effet, la position de la France et des autres pays est de mettre en garde les entreprises qui souhaiteraient faire des affaires dans ces colonies. Elles peuvent s'exposer à des poursuites pour violation du droit international et dans tous les cas elles s'exposent à un éventuel risque réputationnel, et pas uniquement dans les pays arabes.

[N'existe-il pas une forme de coopération avec vos homologues de l'ambassade de France à Tel-Aviv lorsque vous souhaitez engager des projets dans les zones C par exemple ?](#)

Le Consulat Général de France à Jérusalem, qui ne dépend pas de l'ambassade à Tel-Aviv, compte tenu du statut international spécifique de la ville, a trois casquettes :

- Il est la représentation de la France auprès des autorités palestiniennes
- Il est le protecteur de nombreuses communautés chrétiennes, principalement catholiques, héritage de l'histoire et de l'accord entre François 1^{er} et Soliman le magnifique [1536]
- Il exerce enfin toutes les fonctions consulaires habituelles pour une circonscription comprenant les territoires palestiniens, Jérusalem et ses alentours.

Par contre, c'est l'ambassade de France à Tel-Aviv, dont l'ambassadeur est contrairement au Consulat général, accrédité auprès des autorités israéliennes, qui assume le dialogue avec les autorités israéliennes. Ainsi, en effet, lorsque nous avons des points importants à faire valoir auprès des autorités israéliennes, nous passons par l'ambassade de Tel-Aviv. Cela concerne notamment les projets importants de développement réalisés pour le compte de l'Autorité Palestinienne, lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés, notre service fait remonter ces demandes auprès de notre ambassade à Tel-Aviv. Mais ça peut aussi consister à débloquer le dédouanement de marchandises aux ports israéliens.

Service économique du Consulat Général de France à Jérusalem

Dans la continuité de la question précédente, les Territoires palestiniens connaissent une autre division territoriale, celle entre la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem-Est. Quelles sont les modalités d'action de la mission économique à Gaza ?

La Bande de Gaza est un territoire aujourd'hui isolé mais qui, pour la France et la communauté internationale doit faire partie intégrante du futur Etat palestinien. Les effets du blocus sont considérables et l'enclave est restée séparée politiquement de la Cisjordanie pendant plusieurs années. Le service économique fait donc des actions sur la Bande de Gaza. De même, une partie importante des projets de l'AFD et de la Coopération française de façon plus générale, a lieu à Gaza.

Nous y conduisons de grands projets, tel que le projet de la communauté internationale de construction d'**une station de traitement des eaux usées**. La France s'illustre également par un centre culturel à Gaza. Je me rends de temps en temps sur place, dans le cadre de la promotion du programme du French Grant qui peut également être utilisé pour les projets localisés dans la Bande de Gaza et pour rencontrer la communauté d'affaires locale. Nous vendons aussi des produits dans la Bande de Gaza, qui importe des produits français. Finalement pour une entreprise française ce n'est pas beaucoup plus compliqué, car comme en Cisjordanie, cela revient globalement à vendre la marchandise et la livrer jusqu'à un port israélien. Ensuite, ce sont les importateurs palestiniens qui se chargent du reste et qui savent comment faire.

Justement, lorsque vous parlez d'initiative palestinienne cela pose la question des démarches que doit entreprendre une entreprise française qui souhaiterait s'implanter dans le marché ?

Les entreprises palestiniennes qui souhaitent bénéficier du French Grant disposent des informations nécessaires. Notre service identifie des fournisseurs français pouvant répondre aux besoins exprimés, leur transmet les coordonnées et après l'entreprise palestinienne prend contact et essaye de faire affaire avec le fournisseur français. Le marché est intéressant pour les PME françaises, notamment celles qui n'ont pas peur d'aller sur des marchés un peu compliqué, mais sans subir la concurrence de grands groupes. Ceci dit, il faut signaler aussi le succès de grandes entreprises françaises comme dans l'automobile, ou encore Accor qui devrait gérer prochainement un hôtel à Jérusalem-Est en partenariat avec des investisseurs palestiniens. Aussi, les contraintes d'accès aux ressources et de mouvement des biens ont conduit à la création de niches autour des grandes villes. Le marché de Cisjordanie est donc très découpé et cela permet l'émergence de quasi-monopoles.

Enfin, si Ubifrance ne couvre pas les Territoires palestiniens, le service économique organise des programmes de rendez-vous pour des entreprises françaises souhaitant prospecter le marché palestinien. Ces visites rencontrent généralement un réel succès compte-tenu de l'appétit des entrepreneurs palestiniens à établir des relations avec des entreprises étrangères et en particulier françaises, pour bénéficier de leur savoir-faire et d'équipements de qualité. De plus, les hommes d'affaires palestiniens n'hésitent pas généralement à saisir de nouvelles opportunités, même si elles sont dans un secteur d'activité différent que leur entreprise.

Une petite question sur la situation géopolitique. Jérusalem traverse ces dernières semaines une période de vives tensions. Dans quelle mesure les événements actuels représentent-ils une menace pour le développement économique des Territoires palestiniens ? Enfin quelles sont les garanties apportées aux investisseurs pour palier à ces risques ?

La situation géopolitique est en effet le principal obstacle aux affaires. La Banque Mondiale conduit régulièrement des évaluations sur ce qu'on appelle « le climat des investissements » mais qui touche plus généralement le climat des affaires. La croissance économique palestinienne est largement liée à la levée des restrictions imposées par Israël, dès lors que l'on observe des levées substantielles des obstacles aux mouvements, la croissance augmente fortement. Depuis 2011, où la croissance économique avait dépassé 12%, celle-ci ralentit fortement, car il n'y a plus eu de levée substantielle des restrictions. Avec l'enlisement des discussions de paix, ce frein subsiste. A l'inverse, des perspectives crédibles d'accords de paix entraîneraient un boom important comme à la suite de la signature des accords d'Oslo il y a vingt ans.

Des violences existent malheureusement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est mais elles restent pour le moment circonscrites et ne ciblent pas les intérêts occidentaux. Le principal risque pour les entreprises finalement c'est que l'on renforce les mesures sécuritaires qui vont encore plus contraindre l'économie. Il n'y a pas de destructions en Cisjordanie, sauf lorsque les projets se trouvent en zone C et n'ont pas obtenu d'autorisations israéliennes. Il reste en tout état de cause nécessaire de consulter régulièrement les conseils aux voyageurs. Par contre, les déplacements dans la Bande de Gaza restent actuellement formellement déconseillés.

Pour protéger ses investissements, il y a la **couverture MIGA** qui est l'instrument de couverture contre les violences politiques proposé par la Banque mondiale. Nous avons également le projet de signer avec l'Autorité Palestinienne un **accord de protection des investissements** qui permettra de protéger les investisseurs français contre des risques sous responsabilité palestinienne (expropriations, blocage des transferts des revenus etc...) Cet accord n'existe pas encore mais nous souhaitons le mettre en place dès que possible.

Propos recueillis par l'ADEC-NS, le 18 novembre 2014

Julien BUISSART sera présent à la Rencontre économique organisée par l'ADEC-NS le 10 décembre 2014

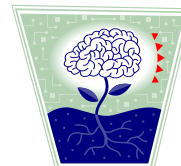
Actualités économiques

Coopération internationale

Négociations sur le programme de développement après 2015 : perspectives africaines

La politique de développement de la France n'oscille-t-elle pas entre solidarité et relations commerciales en direction des pays riches du continent africain ? Quelles sont les perspectives pour les populations les plus pauvres ? Du développement durable au développement et à la justice sociale, le chemin est encore long. La France et l'Union européenne ont une responsabilité toute particulière pour porter les situations ouest africaines dans le programme de développement après 2015. Il en va de la paix et de la stabilité mondiale. (...)

[Lire la suite](#) - *Diploweb*



Les députés européens préparent l'Année européenne du développement 2015

L'année 2015, désignée Année européenne du développement avec pour slogan "Notre monde, notre avenir, notre dignité", proposé par les députés, est l'occasion de sensibiliser les citoyens à la contribution de l'UE dans la lutte contre la faim et l'éradication de la pauvreté dans le monde, ont affirmé les députés lors du 1er débat sur les activités de l'Année du développement. "La toute première Année européenne consacrée aux actions extérieures de l'UE représentera une chance unique pour nouer le dialogue avec les citoyens sur la contribution de l'UE dans la lutte contre la faim et l'éradication de la pauvreté dans le monde", a expliqué la présidente de la commission du développement, Linda McAvan (S&D, UK), en ouvrant le débat. (...)

[Lire la suite](#) - *Europarl news*

L'Azerbaïdjan, partenaire économique sérieux de l'Union européenne

L'effondrement de l'URSS, en 1991, provoque l'émergence du libéralisme comme seule doctrine économique viable sur la scène internationale. C'est la fin de l'histoire pour certains penseurs, mais le début d'une nouvelle guerre pour d'autres. Du terrain militaire aux relations économiques et commerciales, cette bataille nécessite le tissage d'alliances toujours plus nombreuses et durables. L'Azerbaïdjan en est une pour l'Europe. L'État sud-caucasien, bordé à l'est par la mer Caspienne et ses gisements pétroliers marins, opte alors pour un développement à l'occidentale - commerce avec l'ex-bloc de l'Ouest, respect croissant des droits de l'homme, ouverture touristique et géopolitique au monde...

[Lire la suite](#) - *Les Echos*

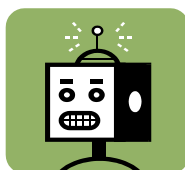
Nouvelles technologies

Le train qui ne s'arrête jamais, la nouvelle folie chinoise

Faire tous ses trajets de train sans devoir s'arrêter à chaque station ? Ce concept chinois de train "qui ne s'arrête jamais" ambitionne de rendre ce désir possible. Il prend littéralement ses passagers au passage. Ce concept chinois de train ne s'arrêtant pas en gare, mais parvenant tout de même à faire monter ses passagers à son bord, a tout d'une de ces devinettes complètement insolubles. Pourtant, le fonctionnement de ce "train qui ne fait pas d'arrêt en gare", tel qu'il est dénommé par son concepteur Chen Jianjun, a cela d'ingénieux qu'il est relativement simple à comprendre, comme le montre la vidéo de présentation relayée par *Business Insider*. (...)

[Lire la suite](#) - *La Tribune*

Après l'informatisation et la numérisation, la robotisation



Pourquoi le journalisme échapperait-il à la révolution robotique ? La mise en scène éditoriale est déjà sous le contrôle des robots. Article le plus lu, partagé, tweeté, commenté, les algorithmes ont déjà pris possession des pages d'accueil des sites Web des grands médias. Ces logiciels vont jusqu'à décider quel titre ou illustration suscitera le plus de clics. Outre-Atlantique, les éditeurs vont plus loin. Pour être encore plus rapides, ils ont créé des robot-rédacteurs assurant le fastidieux travail des petites mains des rédactions. (...)

[Lire la suite](#) - *Le nouvel Economiste*

Agence pour le Développement Économique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Économique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 - 31432 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 67 16 15 16
Télécopie : 05 61 39 89 34

Actualités économiques

Environnement et Energie

Jusqu'où ira la chute du brut?

La spectaculaire baisse des cours du pétrole – près d'un tiers en cinq mois – n'en finit pas d'intriguer. Sur fond de tensions géopolitiques accrues au Moyen-Orient, région qui concentre 40% de la production mondiale de brut, les prix du pétrole auraient normalement dû flamber. Or, pas du tout, c'est l'inverse que l'on a observé puisque le prix du baril a perdu plus de 30dollars, passant de 110 dollars en juin à moins de 80dollars à la mi-novembre. (...) La hausse des prix du pétrole n'a pas fait que stimuler la production, elle a eu aussi pour effet d'encourager les économies d'énergie. L'énergie la moins chère c'est celle qu'on ne consomme pas : en matière d'efficacité énergétique – le rapport consommation d'énergie/PIB –, les progrès ont été ces dernières années spectaculaires, tant dans l'industrie que dans les transports et les logements. "Ce qui a le plus stimulé cette recherche d'efficacité, c'est moins les politiques publiques à travers les subventions que le prix élevé du pétrole", reprend Frédéric Lasserre. (...)

[Lire la suite](#) – *Le nouvel Economiste*

Un Maghreb de l'énergie et des phosphates

Pour donner un nouvel élan économique et repenser le modèle énergétique du Maghreb, des experts de la région lancent une Communauté économique maghrébine de l'énergie et des phosphates (CEMEP). L'idée d'un Maghreb économique qui avance vers les mêmes objectifs et intérêts se poursuit depuis les indépendances malgré les embûches politiques. Tantôt, les pays du Maghreb s'inscrivent dans la sphère méditerranéenne, tantôt, l'imaginaire arabe devient dominant en lien avec le continent d'Afrique. (...)

[Lire la suite](#) – *Les échos*



Actualités de l'ADEC-NS



Mercredi 10 Décembre 2014

Rencontre économique



**« Palestine, un pays en construction économique :
Quelles opportunités pour les acteurs français ? »**

Avec

L'Ambassadeur de Palestine en France : **SEM Hael AL FAHOUM**

Le chef du Service Economique du Consulat Général de France à Jérusalem :

M. Julien BUISSART

La coordinatrice régionale des Territoires palestiniens à l'AFD :

Mme Réjane HUGOUNENQ

Et le Conseil Economique Régional Franco-Palestinien [CERFP]

Inscription obligatoire – [Pour plus d'informations](#)
communication@adecns.fr / 05 67 16 15 16

L'Agenda de l'ADEC-NS



Du 26 au 28 novembre 2014 :

L'ADEC-NS se rend à Barcelone pour participer à la semaine méditerranéenne des leaders économiques.

Le 2 décembre 2014 :

L'ADEC-NS rencontre le bureau économique de l'ambassade de Malaisie en France.

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecns.fr